

Du 4<sup>me</sup> mot in *Forme*

an mil huit cent soixante-sept, à *deux* heures du matin.

ACTE DE MARIAGE de

*Pauline Sainet*

âgé de *vingt cinq* ans, né à *La Gardes* département  
*du var* le *quatre* du mois de *Juin* mil  
*huit cent quarant* Un profession de *Cultivateur* domicilié à  
*La Gardes* département du *var* fils *majeur* de  
*Antoine Sainet* profession de *Cultivateur* et de  
 domicilié à *La Gardes* département du *var*

*Mme Antoinette David*, son épouse, domiciliée au dit *La Gardes*  
 en présence et consentant d'une part.

Et de *Clarine Chirine Ginouvier*

âgé de *vingt deux* ans, née à *La Gardes* département du *var*  
 le *deux* du mois de *Mai* mil *huit cent quarant* quatre  
 profession de *aucune* domiciliée à *La Gardes* département du  
*var* fille *majeure* de *Joseph Charles Ginouvier*  
 profession de *marchand de vin* domicilié à *La Gardes* département  
*du var* et de *Virginie Julienne Pailley*, son  
 épouse, domiciliée au dit *La Gardes*, le père et le mère lui consentent  
 et consentent d'autre part.

Les actes préliminaires sont :

1° La publication du mariage faite  
 par nous sans opposition, les demandes l'avis et avis  
 former *Mil huit cent soixante sept*, demeurées affichées  
 pendant le délai voulu par la loi.

- 2° Du l'acte de naissance du futur époux.
- 3° Du l'acte de naissance de la future épouse.

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi  
 que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Napoléon sur le mariage, concernant  
 les droits et devoirs respectifs des époux.



Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code Napoléon,  
 modifié par la loi du 18 juillet 1830, les futurs époux, et les personnes qui ont  
 été déclaré qu'il n'a pu être fait de contrat de mariage, à la date du  
 mil huit cent soixante-  
 notaire à

département de

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un *Clarine Chirine Ginouvier*  
 et l'autre *Paulin Sainet*

Le tout en présence de *Ginouvier Marie*  
 domicilié à *La Gardes* département du *var* âgé de *soixante quatre* ans,  
 profession de *propriétaire*, seul de la future épouse.

De *Peyraud Camille*  
 domicilié à *Soulon* département du *var* âgé de *cinquante six* ans  
 profession de *Coullangeur*, non parent ni allié des futurs époux ;

De *Pillon Gustave*  
 domicilié à *La Gardes* département du *var* âgé de *vingt six* ans  
 profession de *marchand de vin*, non parent ni allié des futurs époux.

Et de *Simon Jean Joseph*  
 domicilié à *La Gardes* département du *var* âgé de *soixante et onze* ans  
 profession de *propriétaire*, non parent ni allié des futurs époux.

Après quoi, *M. Louis Régquier*, adjoint délégué par Mo. le Maire de la  
 faisant fonctions d'officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties  
 sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement  
 dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par *l'époux*,  
 les quatre témoins, le père de l'époux et le père de l'épouse,  
 les autres parties ayant déclaré ne le savoir de ce faire requies.

*Jainy Ginouvier*  
*Ginouvier Peyraud*  
*Pillon Simon*  
*L. Régquier*